

Mairie de Faverolles et Coëmy  
2, place de la mairie  
51170 FAVEROLLES et COËMY  
03.26.97.45.07.  
Mail : [mairie.faverolles51@wanadoo.fr](mailto:mairie.faverolles51@wanadoo.fr)

## Compte rendu Conseil Municipal du lundi 07 novembre 2022

Ouverture de séance à 19 heures à la mairie

Etaient présents :

BALZARINI Romain		MARCHAND Benjamin
		MICHELON Alain
CHAUMEILLE Serge	DÉPIT Gérard	RUBÉ Emmanuel
CHEVAUX Joffrey	JARDIN Ludovic	SEPA Zélia
CHOLET Myriam	JUVENIELLE Gaëlle	VERTADIER Aurélien

Secrétaire de séance : JUVENIELLE Gaëlle

Absent : BRICOUT Jean François procuration à JARDIN Ludovic  
DENIS Emmanuelle procuration à CHOLET Myriam

Le compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

### Ordre du jour :

- 🔗 Eglise et pigeons.  
Intervention de M THOMAS société Volerie Libre Maquis
- 🔗 Travaux voirie et devis
- 🔗 Site internet et devis
- 🔗 Rapport d'activité 2021 du CUGR
- 🔗 Réflexion sur l'éclairage public
- 🔗 Décoration de Noël
- 🔗 Projet de Commémoration « Ateliers DAGONET »
- 🔗 Projet en cours
- 🔗 Rapport des commissions
- 🔗 Questions diverses

### Délibération n°35/2022

#### Mise en place d'ilots rue de Fismes/rue de Faverolles

*Le maire, Alain MICHELON expose au conseil municipal que la commune fait toujours face à une vitesse excessive dans les rues principales telles que la rue de Fismes et la rue de Faverolles.*

*La décision a été prise de faire ralentir les automobilistes par le biais d'ilots en bordure et de réalisation des chicanes.*

*Après étude des différents devis, à l'unanimité des présents, le devis de la société CTP a été validé pour un montant HT de 18 668 euros.*

### Délibération n°36/2022

#### Choix du site internet de la mairie

*Madame Cholet, 2ème adjointe expose aux membres du conseil municipal que notre site internet n'est plus adapté à l'utilisation actuelle.*

*Par exemple, il n'est pas possible de le faire évoluer pour le visionner sur un smartphone ou tablette.*

*Après avoir rencontré 2 prestataires de services locaux, madame CHOLET propose que la société COMÉDIA soit retenue pour la mise en place d'un nouveau site internet de la mairie. La mairie va également opter pour la création d'un logo.*

*A l'unanimité des présents, la société COMÉDIA est retenu pour la création d'un nouveau site internet pour un montant de 4200 euros HT.*

*La dépense sera inscrite au budget 2023.*

### Délibération n°37/2022

#### Adoption Rapport d'activité 2021 de la CUGR

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal, de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2021 de la C.U.G.R.

Le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, Vu le rapport présenté par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'année 2019, Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir discuté, le conseil municipal à 11 voix pour et 3 abstentions décide de prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité 2021 de la CUGR présenté.

### Décoration de Noël

*Pour les décorations de Noël concernant la mise en place des motifs de Noël aux candélabres le maire propose 2 solutions.*

*Faire la location d'une nacelle et les faire accrocher par des bénévoles.*

*Faire intervenir une entreprise pour accrocher les guirlandes.*

*A l'unanimité des présents, la décision est prise de louer une nacelle.*

*Pour la mise en place du village de Noël, des sapins dans le village et des décorations dans les sapins, un appel aux bénévoles va être fait car nous avons besoin de beaucoup de monde.*

*A défaut, il sera envisagé de ne plus faire de décorations de Noël.*

### Eclairage public

*Monsieur le maire Alain MICHELON, souhaite recueillir l'avis des conseillers municipaux par rapport au fonctionnement et les horaires de l'éclairage public de la commune de Faverolles et Coëmy.*

*Après réflexion, il est décidé de ne pas modifier les horaires de l'éclairage public.*

*Depuis 2015, une extinction partielle de l'éclairage public est en place de 0 h à 5 h 00 sur toute la commune.*

### Plateau ralentisseur rue de l'Ardre

*Pour être en conformité avec les demandes du département de la Marne, le plateau ralentisseur va subir quelques transformations.*

*Les travaux débutent le 15 novembre 2022.*

### Rénovation des canalisations AEP et EU de la rue du Moulin

*Après une étude technique des canalisations de la rue du Moulin, la Communauté Urbaine du Grand Reims a décidé de réaliser des travaux de rénovation des canalisations de l'alimentation de l'eau potable (AEP) ainsi que les canalisations du réseau d'eau usé (EU).*

*La programmation des travaux est prévue le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.*

*Une déviation sera à prévoir car la rue du moulin sera fermée à la circulation pendant 3 semaines.*

## Eglise

À la vue de nombreux pigeons sur le toit de l'église et des dégâts occasionnés également à l'intérieur de l'église, il est donc urgent de trouver une solution.

2 propositions s'offrent à la mairie :

- L'intervention d'une entreprise et de piéger les pigeons par le biais de cage.
- L'intervention d'un fauconnier qui à l'aide d'un faucon capture les pigeons.

La décision sera prise prochainement.

La mairie a également fait établir un devis concernant la réfection de la façade et de la nef qui sont très endommagés.

## Commission Jeunesse et sport

Monsieur DÉPIT, conseiller municipal fait un résumé de l'action du club de football de Faverolles et Coëmy :

Une rencontre a eu lieu récemment avec le président et des parents bénévoles pour faire un point sur le fonctionnement et l'amélioration à apporter au terrain de football.

## Commission Action Sociale Repas de fin d'année

Dans la mesure où une sortie au K a été effectuée cette année 2022, il a été décidé que le prochain repas organisé en faveur des aînés de la commune aurait lieu le 11 février 2022.

La commission Action sociale travaille à l'organisation de ce repas.

## Commission Fleurissement

Le fleurissement annuel s'est bien déroulé et le village a été particulièrement bien fleuri tout l'été.

Madame Zélia SEPA, conseillère municipale vient de réaliser un nouveau massif rue de Faverolles à COËMY avec beaucoup de graminées.

## Projet de commémoration des Ateliers DAGONET de Faverolles et Coëmy.

Monsieur Emmanuel RUBÉ, 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil municipal du projet d'une association pour commémorer les Ateliers et la formidable épopée de Jean DAGONET et ses 2 cv de compétition, qui ont vu le jour à Faverolles et Coëmy.

Le conseil municipal est d'accord pour organiser une manifestation autour de la pose d'une plaque concernant les ateliers DAGONET.

Fin de séance à 21 heures.